



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 05 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, adjoint au Maire.

Date de Convocation : 27/08/2025
Date d'affichage : 27/08/2025
Membres en Exercice : 9
Membres Présents : 6
Membres votants : 8

Présents : Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
26-2025

Demande de subvention DETR – Caméras de vidéoprotection

Vu le devis de l'entreprise CITEOS d'un montant HT de 23 610.30 € retenu et approuvé par délibération en date du 05 septembre 2025 pour l'installation d'un système de Vidéo Protection, Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 (sécurité des biens et des personnes), selon le plan de financement ci-dessous :

Vidéo protection	%	HT	TTC
Montant des travaux selon devis choisi		23 610.30 €	28 332.36 €
DETR : 40 % plafonnée à 50 00,00 €	40 %	9 444.12 €	
Conseil Départemental (39% maximum)	39 %	9 208.02 €	
Total des subventions demandées	79 %	18 652.14 €	
Reste à charge de la commune	21 %	4 958.16 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus, tel que présenté ;
CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.



Plainval, le 05 septembre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE